

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction du pilotage
de la performance des offreurs de soins

Bureau de l'efficacité des établissements
santé publics et privés

Direction générale des finances publiques

Service des collectivités locales

Sous-direction de la gestion comptable
et financière des collectivités locales

Bureau CL-1a - expertise juridique

Instruction interministérielle DGOS/PF1/DGFIP n° 2010-239 du 30 juin 2010 relative à l'expérimentation de nouvelles procédures financières par les établissements publics de santé en partenariat entre ordonnateurs comptables concernés

NOR : SASH1017354J

Validée par le CNP le 11 mai 2010 – Visa CNP 2010-50.

Date d'application : immédiate.

Résumé : la DGFIP et la DGOS, dans une démarche d'amélioration des relations ordonnateur-comptable, ont retenu huit thèmes de travail qui ont fait l'objet, en 2009, de travaux d'approfondissement avec les partenaires concernés. Sur la base des conclusions de ces travaux, la phase suivante consiste à lancer des expérimentations sur chacun des thèmes, expérimentations qui seront évaluées avant généralisation.

Références :

Note DHOS du 9 juillet 2009 ;

Note DGFIP 2010/02/9825 du 24 février 2010 relatives aux expérimentations lancées en 2010.

Annexes :

Annexe I. – Liste des expérimentations prévues.

Annexe II. – Répartition des expérimentations par interrégions.

Annexe III. – Coordonnées des délégués du directeur général des finances publiques.

Annexe IV. – Ressort territorial des interrégions de la DGFIP.

La ministre de la santé et des sports, le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux d'agences régionales de santé ; Mesdames et messieurs les délégués du directeur général des finances publiques ; Mesdames et Messieurs directeurs régionaux et départementaux des finances publiques ; Mesdames et Messieurs les trésoriers-payeurs généraux.

Durant l'année 2009, à l'initiative conjointe de la DGOS et de la DGFIP, des groupes de travail, associant des membres du secteur hospitalier (responsables d'établissements publics de santé, d'agences régionales de l'hospitalisation) et du réseau de la DGFIP (comptables hospitaliers et

agents des services concernés des TG/DDFIP/DRFIP) ont été installés dans chaque ressort territorial des délégués du directeur général des finances publiques (DDG), afin de formuler des recommandations propres à améliorer la performance de la gestion financière et comptable des établissements publics de santé.

Ce dispositif, ses modalités de mise en œuvre et ses objectifs avaient été présentés aux agences régionales de l'hospitalisation (ARH) par une note de la DGOS du 9 juillet 2009.

Sur la base des recommandations des groupes de travail précités, la DGOS et la DGFIP ont décidé conjointement de lancer la deuxième phase du chantier consistant à expérimenter les dispositifs de nature à améliorer la performance de la gestion hospitalière grâce à l'enrichissement du partenariat entre ordonnateurs et comptables hospitaliers (cf. annexe I). Ils ont vocation, après évaluation positive, à se transformer en nouvelles procédures ou organisations généralisables à l'ensemble des établissements.

Comme pour la première phase du chantier, la DGFIP a sollicité les délégués du directeur général chargés de conduire un thème d'expérimentation dans le ressort de leur interrégion (répartition des thèmes en annexe II).

Il convient désormais de définir les sites expérimentateurs, qui pourront être sélectionnés parmi les établissements dont les représentants avaient participé aux divers groupes de travail interrégionaux. Pour autant, ils pourront également concerner d'autres établissements, afin de garantir une taille critique pour ces expérimentations, qui, dans un objectif de généralisation, doivent tenir compte de la diversité des établissements.

À cette fin, les directeurs généraux des agences régionales de la santé (ARS) sont invités à se rapprocher des délégués du directeur général des finances publiques afin d'examiner les candidatures recueillies par ces derniers.

D'ici à la fin du mois de juin 2010, vous voudrez bien communiquer à nos services (bureau PF1 pour la DGOS et CL 1A pour la DGFIP) la liste des établissements de votre région qu'il est envisagé d'associer à ces expérimentations.

Sur la base de ces propositions, la DGFIP et la DGOS valideront conjointement la liste des sites expérimentateurs et leur apporteront, en tant que de besoin, un soutien méthodologique.

Le calendrier des expérimentations peut dépendre de leur importance. Cependant, quelle que soit cette dernière, les expérimentateurs adresseront, avant le 15 décembre 2010, un bilan (au moins d'étape) de l'expérimentation aux délégués du directeur général qui en communiqueront au bureau CL 1A de la DGFIP, ainsi qu'au bureau PF1 de la DGOS, une première analyse avec mise en perspective.

À l'issue des travaux de chaque expérimentation, la DGFIP et la DGOS procéderont à leur évaluation et détermineront la suite qu'il convient d'y réserver.

Dans ce contexte, les directeurs généraux des ARS voudront bien informer, dès à présent, les directeurs des établissements publics de santé de cette opération et du dispositif ainsi mis en œuvre. Comme pour la première phase du chantier, il leur est demandé d'assurer au niveau régional un suivi actif de cette opération, y compris en participant, si possible, aux travaux, et en rendant compte de leur évolution.

Pour les ministres et par délégation :

La directrice générale de l'offre de soins,
A. PODEUR

Par empêchement du directeur général des finances :

*Le directeur, adjoint au directeur général,
chargé de la gestion publique,*

V. MAZAURIC

ANNEXE I

LISTE DES EXPÉRIMENTATIONS

PROCÉDURE À AMÉLIORER	OBJET DE L'EXPÉRIMENTATION	OBJECTIFS, MÉTHODE
1. Recouvrement des recettes hospitalières payées par les patients.	Expérimentation d'une cellule mixte, composée d'agents de l'ordonnateur et du comptable, chargée du recouvrement des recettes avant émission de titres (déclinaison du dispositif de régie prolongée).	Déclouonnement des services de l'ordonnateur et du comptable. Limitation des coûts de gestion des recettes (pas d'émission de titres de recettes) et amélioration de l'accueil des usagers. Nécessité d'adapter le parcours du patient afin de privilégier le paiement avant sa sortie d'hôpital.
2. Paiement des dépenses hospitalières courantes et d'un montant limité.	Expérimentation de l'utilisation d'une carte d'achat par les gestionnaires hospitaliers.	Simplification de la gestion des petits achats. Limitation des coûts de gestion des dépenses (concilier petits achats dispersés et régularisation comptable globale) et simplification de la gestion. Nécessité d'adapter la chaîne d'achat et les délégations données aux gestionnaires.
3. Paiement des dépenses hospitalières majeures (dépenses de personnel et sur marchés publics).	Expérimentation du contrôle allégé en partenariat des dépenses de paye et de marchés publics constituant la majeure partie des budgets hospitaliers sur la base d'un audit préalable de la chaîne administrative puis d'une convention liant l'ordonnateur et le comptable.	Réingénierie des chaînes administratives des dépenses, de bout en bout, par un audit conjoint permettant d'identifier les points faibles en termes de contrôle. Limitation des coûts de gestion des dépenses (mettre fin à la redondance de certains contrôles de l'ordonnateur et du comptable) et optimisation de la gestion globale des achats et de la GRH. Nécessité d'adapter la chaîne de gestion des rémunérations et des marchés (formalisation du contrôle interne en synergie avec le chantier de certification des comptes hospitaliers).
4. Paiement des factures des fournisseurs hospitaliers.	Expérimentation d'un service facturier, composé d'agents de l'ordonnateur et du comptable, centralisant les factures transmises par les fournisseurs et gérant toute la chaîne jusqu'au paiement.	Réingénierie des chaînes administratives, de bout en bout, pour les simplifier en limitant la dispersion des tâches. Limitation des coûts de gestion des dépenses (mettre fin à la redondance de certains contrôles de l'ordonnateur et du comptable; limiter le circuit de circulation des factures) et améliorer l'accueil des fournisseurs. Nécessité de réorganiser la chaîne des achats et de mise en paiement.
5. Gestion comptable des dépenses et des recettes hospitalières.	Expérimentation de la dématérialisation totale des mandats de dépenses, des titres de recettes et des bordereaux les récapitulant au moyen du protocole d'échange standard d'Hélios (version 2).	Réingénierie des chaînes de recettes et de dépenses, de bout en bout, pour tirer parti de la dématérialisation des pièces comptables voire aussi de certaines pièces justificatives (paye, marchés publics...) Limitation des coûts de gestion des dépenses et des recettes (manipulations, archivage...) et simplification des échanges entre l'ordonnateur et le comptable. Nécessité de réexaminer les chaînes informatiques. Pour les établissements dont l'éditeur informatique a été validé et remplissant les conditions définies par le pôle national de dématérialisation pour le passage au PES V2.
6. Formalisation et mesure de la qualité des services rendus par la DGFIP aux responsables hospitaliers.	Expérimentation d'une nouvelle génération de conventions avec les EPS comprenant des engagements précis de service et des bilans partagés de la qualité des prestations rendues.	Pour tous les établissements, enrichir les prestations rendues à l'ordonnateur. Pour les établissements dans la cible de la certification, renforcer le partenariat entre l'ordonnateur et le comptable dans le but d'améliorer la performance de la gestion et la fiabilité des comptes (contrôle interne...).

PROCÉDURE À AMÉLIORER	OBJET DE L'EXPÉRIMENTATION	OBJECTIFS, MÉTHODE
7. Tableaux de bord de la gestion hospitalière.	Expérimentation de la mutualisation des tableaux de bord respectifs de l'ordonnateur et du comptable pour décloisonner les informations nécessaires au pilotage financier.	Tirer parti des nouvelles potentialités des outils Hélios et Delphe (informatique décisionnelle). Tirer parti des outils d'analyse financière de la DGFIP (Oregon) pour améliorer la performance de la gestion hospitalière.
8. Mise en place d'une offre de services adaptés aux besoins des nouvelles agences régionales de santé.	Expérimentation d'une offre de services, à convenir avec une ARS préfiguratrice, pour assurer un fonctionnement optimal en réseau des services de l'Etat intervenant dans le secteur sanitaire et social.	Tirer parti des nouvelles potentialités des outils Hélios et Delphe (informatique décisionnelle). Tirer parti des outils d'analyse financière de la DGFIP (Oregon) pour améliorer la performance de la gestion hospitalière. Améliorer la coordination du contrôle budgétaire (réseau d'alerte) et de la mise sous administration provisoire des établissements en difficultés financières.

ANNEXE II

RÉPARTITION DES EXPÉRIMENTATIONS PAR INTERRÉGION

THÈME D'EXPÉRIMENTATION	DÉLÉGUÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL des finances publiques responsable
1. Cellule mixte de recouvrement sur les patients.	DDG Sud-Pyrénées (1).
2. Carte d'achats.	DDG Est.
3. Contrôle allégé en partenariat des dépenses de personnel et sur marchés publics.	DDG Sud-Est.
4. Service facturier de paiement des fournisseurs hospitaliers.	DDG Centre-Auvergne.
5. Dématérialisation des pièces comptables et justificatives au moyen de PSV2 d'Hélios.	DDG Rhône-Alpes - Bourgogne.
6. Formalisation et mesure de la qualité de service rendu par la DGFIP aux responsables hospitaliers (nouvelle génération de conventions avec les EPS).	DDG Sud-Ouest.
7. Mutualisation des tableaux de bord de la gestion hospitalière (Hélios, Delphes...).	DDG Ouest.
8. Offre de services aux agences régionales de santé.	DDG Île-de-France.
9. Facturation individuelle directe et détaillée des prestations de soins à l'assurance maladie.	Pilotage interministériel + ressort national.
(1) En liaison avec le DDG Nord.	

ANNEXE III

COORDONNÉES DES DÉLÉGUÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

Secrétariat permanent des délégués à Paris, tél. : 01-53-18-64-44, BALF : sec.délegues@dgfip.finances.gouv.fr ; tél. : 01-53-18-34-43, Laurent ALAPHILIPPE, inspecteur principal ; tél. : 01-53-18-64-43, Florence MARCIN, secrétaire.

Délégué Sud-Est - La Réunion : Christian RATEL.
Délégué Sud-Pyrénées : Max MARTINEU.
Délégué Sud-Ouest : Bernard PINEAU.
Délégué Ouest : Bernard NICOLAÏEFF.
Délégué Centre-Auvergne - Antilles-Guyane : Jean-Noël BRIDAY.
Délégué Est : Philippe DUFRESNOY.
Délégué Nord : Edith BORDES.
Délégué Rhône-Alpes - Bourgogne : Christian BRUNET.
Délégué Île-de-France : Bernard LIMAL.

Délégation Sud-Est - La Réunion

Adresse : 19, rue Liandier, 13008 Marseille, télécopieur : 04-91-78-36-22, tél. : 04-91-32-26-90, BALF : di.marseille@dgfip.finances.gouv.fr ; Christian RATEL, délégué du directeur général ; Pierre SILHOL, adjoint au délégué ; Claire-Lyse FAURIAT, secrétaire.

Délégation Sud-Pyrénées

Adresse : immeuble Le Sully, 1, place Occitane, BP 7164, 31072 Toulouse Cedex, télécopieur : 05-34-45-29-59, BALF : di.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr ; délégué du directeur général, Max MARTINEU ; secrétariat du délégué, tél. : 05-34-45-29-40, Luc LEBLANC, secrétaire.

Délégation Sud-Ouest

Adresse : 2, rue Piliers-de-Tutelle, BP 45, 33025 Bordeaux Cedex, télécopieur : 05-57-14-21-09, tél. : 05-57-14-21-00, BALF : di.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr ; Bernard PINEAU, délégué du directeur général ; Jean-René NOLF, directeur divisionnaire, adjoint au délégué ; Danielle DUCOS-LANSON, secrétaire.

Délégation Ouest

Adresse : 17, boulevard Solférino, CS 14208, 35042 Rennes Cedex, télécopieur : 02-23-44-07-16, tél. : 02-23-44-07-15, BALF : di.rennes@dgfip.finances.gouv.fr ; Bernard NICOLAÏEFF, délégué du directeur général ; Jean-Yves LE GALL, directeur divisionnaire ; Virginie GILBERT, secrétaire.

Délégation Centre-Auvergne - Antilles-Guyane

Adresse : 70, rue de la Bretonnerie, BP 2457, 45032 Orléans Cedex 1, télécopieur : 02-38-74-55-62, tél. : 02-38-74-55-25, BALF : di.orleans@dgfip.finances.gouv.fr ; Jean-Noël BRIDAY, délégué du directeur général ; Jean-Marc GARRIGUES, adjoint du délégué ; Sébastien LAURENT, secrétaire.

Délégation Est

Adresse : 2, rue du Cardinal-Tisserant, BP 70307, 54006 Nancy Cedex, télécopieur : 03-83-36-32-89, tél. : 03-83-36-32-80, BALF : di.nancy@dgfip.finances.gouv.fr ; Philippe DUFRESNOY, délégué du directeur général ; Serge ROUQUET, adjoint du délégué ; Marie-Laure GRISELLE, adjointe du délégué ; Monique LAMY, secrétariat.

Délégation Nord

Adresse : 13-15, boulevard de la Liberté, 59000 Lille, télécopieur : 03-20-17-64-99, tél. : 03-20-17-64-90, BALF : di.lille@dgfip.finances.gouv.fr ; Edith BORDES, déléguée du directeur général ; Jean-Marc NIEL, adjoint de la déléguée ; Evelyne DELATTRE, secrétaire.

Délégation Rhône-Alpes - Bourgogne

Adresse : 41, cours de la Liberté, 69422 Lyon Cedex 03, télécopieur : 04-78-63-53-93, tél. : 04-78-63-54-10, BALF : di.lyon@dgfip.finances.gouv.fr ; Christian BRUNET, délégué du directeur général ; Jean-Claude RAVET, adjoint au délégué ; Nathalie GERMAIN, secrétaire.

Délégation Île-de-France

Adresse : 9, place Saint-Sulpice, 75292 Paris Cedex 06, télécopieur : 01-40-46-45-96, tél. : 01-40-46-46-50, BALF : di.paris@dgfip.finances.gouv.fr ; Bernard LIMAL, délégué du directeur général ; Régis DACHICOURT, directeur départemental ; Catherine RUIZ, secrétariat.

ANNEXE IV

RESSORT TERRITORIAL DES INTERRÉGIONS DE LA DGFIP

DÉLÉGATIONS	RÉGIONS	DÉPARTEMENTS
Nord	Nord-Pas-de-Calais Haute-Normandie Picardie	02 Aisne
		27 Eure
		59 Nord
		60 Oise
		62 Pas-de-Calais
		76 Seine-Maritime
		80 Somme
Île-de-France	Île-de-France	75 Paris
		77 Seine-et-Marne
		78 Yvelines
		91 Essonne
		92 Hauts-de-Seine
		93 Seine-Saint-Denis
		94 Val-de-Marne
Centre - Antilles-Guyane	Centre Auvergne	03 Allier
		15 Cantal
		18 Cher
		28 Eure-et-Loir
		36 Indre
		37 Indre-et-Loire
		41 Loir-et-Cher
		43 Haute-Loire
		45 Loiret
		63 Puy-de-Dôme
		971 Guadeloupe
		972 Guyane
		973 Martinique
Est	Champagne-Ardenne Lorraine Alsace Franche-Comté	08 Ardennes
		10 Aube
		25 Doubs
		39 Jura
		51 Marne
		52 Haute-Marne
		54 Meurthe-et-Moselle

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

DÉLÉGATIONS	RÉGIONS	DÉPARTEMENTS
		55 Meuse
		57 Moselle
		67 Bas-Rhin
		68 Haut-Rhin
		70 Haute-Saône
		88 Vosges
		90 Territoire de Belfort
Rhône-Alpes - Bourgogne	Bourgogne Rhône-Alpes	01 Ain
		07 Ardèche
		21 Côte-d'Or
		26 Drôme
		38 Isère
		42 Loire
		58 Nièvre
		69 Rhône
		71 Saône-et-Loire
		73 Savoie
		74 Haute-Savoie
		89 Yonne
		- Nouvelle-Calédonie
		- Wallis-et-Futuna
- Polynésie française		
Sud-Est - La Réunion	Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse	04 Alpes-de-Haute-Provence
		05 Hautes-Alpes
		06 Alpes-Maritimes
		13 Bouches-du-Rhône
		83 Var
		84 Vaucluse
		2A Corse-du-Sud
		2B Haute-Corse
		974 La Réunion
		- Mayotte
Sud-Pyrénées	Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon	09 Ariège
		11 Aude
		12 Aveyron
		30 Gard
		31 Haute-Garonne
		32 Gers
		34 Hérault

DÉLÉGATIONS	RÉGIONS	DÉPARTEMENTS
		46 Lot
		48 Lozère
		65 Hautes-Pyrénées
		66 Pyrénées-Orientales
		81 Tarn
		82 Tarn-et-Garonne
Sud-Ouest	Poitou-Charentes	16 Charente
	Limousin	17 Charente-Maritime
	Aquitaine	19 Corrèze
		23 Creuse
		24 Dordogne
		33 Gironde
		40 Landes
		47 Lot-et-Garonne
		64 Pyrénées-Atlantiques
		79 Deux-Sèvres
		86 Vienne
	87 Haute-Vienne	
Ouest	Bretagne	14 Calvados
	Basse-Normandie	22 Côtes-d'Armor
	Pays de la Loire	29 Finistère
		35 Ille-et-Vilaine
		44 Loire-Atlantique
		49 Maine-et-Loire
		50 Manche
		53 Mayenne
		56 Morbihan
		61 Orne
		72 Sarthe
		85 Vendée
	- Saint-Pierre-et-Miquelon	